

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2025
Séance du 08 Octobre

N° 28

Objet : Candidature à l'appel à
projet Mobilité 2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 à n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20251008-28_08102025

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 établit un cadre légal pour le développement de la mobilité sur l'ensemble du territoire national, y compris en matière de transport à la demande. Elle encourage particulièrement l'expérimentation et la mise en place de services de transport innovants par les collectivités compétentes, telles que Provence Alpes Agglomération.

Le décret n° 2017-1884 du 29 décembre 2017, relatif aux transports publics de personnes à la demande, précise les modalités d'organisation et de gestion de ces services. Les articles L1231-1 à L1231-6 du Code des Transports encadrent juridiquement les services de transport public routier de voyageurs, dont font partie les transports à la demande (TAD).

Par délibération en date du 19 février 2025, le conseil communautaire a approuvé l'expérimentation d'un service de mobilité à la demande sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, en partenariat avec le Hub « Colab for Silver ». Ce projet inclut notamment la digitalisation du service FlexiTUD et la création d'un nouveau service dénommé « PAASSERELLE » sur la zone de la Moyenne Durance, pour une durée expérimentale de six mois.

Ce partenariat a permis la location de deux véhicules électriques nécessaires à la mise en œuvre du service. À l'issue des contrats de location d'une durée d'un an, l'agglomération pourra procéder à l'acquisition de l'un ou des deux véhicules si elle le souhaite.

Dans l'optique de pérenniser le dispositif, Provence Alpes Agglomération a l'opportunité de répondre à l'appel à projets « Mobilité 2025 » lancé par la CAF des Alpes-de-Haute-Provence (CAF 04). Ce dispositif vise à soutenir la mobilité des publics et des structures, dans une logique « d'aller vers » les usagers et de « faire venir » aux services. Il permet de bénéficier d'un soutien financier pour l'achat de véhicules, à hauteur de 80 % maximum du coût total HT de l'investissement, plafonné à 30 000 € HT.

- **Proposition du plan de financement d'investissement :**

Prix d'achat proposé	Autofinancement (20%)	Subvention CAF (80%)
26 194,80€	5238,96€	20 955,84€

Il est proposé :

- D'approuver la candidature à l'appel à projet « Mobilité 2025 » de la CAF 04 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision, notamment le dépôt du dossier de candidature et la signature de tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après en avoir délibéré et procédé au vote
 Approuve les propositions présentées
 A l'unanimité
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

PUBLIE LE :

24 OCT. 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20251008-28_08102025